

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 17 mai 2021 à 15 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-05-319

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-05-320

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-05-321

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 362-1, intitulé *Règlement modifiant le règlement 362 relatif à un emprunt et une dépense pour le remplacement des réservoirs au garage municipal*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 362-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

DOPTÉE.

21-05-322

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-1 RELATIF LA MODIFICATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 285 000\$ ET LA PRÉCISION DE L'AFFECTATION DES SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 369-1 concernant la modification du montant de l'emprunt à 2 285 000\$ et la précision de l'affectation des subventions et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-05-323

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire